

COMPTE-RENDU **Comité de pilotage** **Basse vallée du Doubs**

LONGWY-SUR-LE-DOUBS – 18/12/2009

Présents : Jean BARRAUX (Maire de Longwy-sur-le-Doubs), Christian MATHEZ (Maire de Peseux), Jacques LOMBARD (Maire de Gevry), René PLATHEY (Maire de Neublans-Abergement), René BERTHOD (Maire de Petit-Noir), Jean BOSC (Adjoint Maire de Chaussin), Patrick PETITJEAN (Maire de Molay - Président de la Plaine Jurassienne), Christian LAGALICE (Maire d'Annoire et Président du Copil), Caroline CHAMPAILLER (Grand Dole), Luc Terraz (DIREN FC), Patrick EBEL (DDJS 39), Serge SAILLARD (CDOS 39), Eric MOREAU (ONEMA SD39), Robin BOIRAL (Office National des Forêts), Cédric BONGAIN (Jeunes agriculteurs Rahon), Jean-Louis MOUILLEBOUCHE (Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale), Daniel CARTAUC (Syndicat de la Sablonne, André GRAPPE (Président AAPPMA Gaule bas Jura), Bernard GERDY (Gaule du Bas Jura), Jacques TERRAZ (Dole Environnement), Didier LAVRUT (Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté), Sophie HORENT (EPTB S&D)

Excusés : Frédéric CHEVALLIER (DDEA Jura), Conseil Général du Jura, Réseau Ferré de France, CRPF, CCI Jura, DDASS Jura, Chambre d'Agriculture du Jura, Agence de l'eau RM, Philippe RIVA (UNICEM), Gilbert BARBER, Jean-Marie SERMIER, Ville de Dole, Daniel BERNARDIN, Marck BORNECK, Lydie PALMER (Grand Dole), JNE, ONCFS 39, Daniel PONSOT (Maire de Chaussin), Syndicat des forestiers privés de FC, Frédéric TOPIN (RNN Girard).

Déroulement du comité de pilotage

- Mot d'accueil de Monsieur BARRAUX, maire de Longwy-sur-le-Doubs,
- Préambule de Monsieur LAGALICE,
- Présentation d'un diaporama par l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Saône et du Doubs (EPTB Saône et Doubs) présentant le bilan de l'animation 2009 et les perspectives 2010,
- Validation de la Charte,
- Points divers,
- Conclusion.

La réunion a débuté à 17h15 et s'est achevée à 18h45.

Présentation

Par Sophie HORENT - Chargée de l'animation sur le site Natura 2000 de la Basse vallée du Doubs.
Cf. diaporama joint.

Discussion et réflexion sur les éléments exposés

- Bilan de l'animation 2009
 - *Animation agricole*
 - *Contrat Natura 2000 non-agricole non-forestier*
 - o *Longwy-sur-le-Doubs - Entretien des Saules têtards*
 - o *Chaussin - Etude préalable à la restauration de la morte du Petit Chantereine*

Mr GRAPPE intervient à propos du fonctionnement des mortes du Doubs. Il mentionne la morte de l'Ile des Liens, située sur la commune de Longwy-sur-le-Doubs, qui régulièrement s'assèche et piège des poissons. A l'été 2009, une centaine de brochets a été retrouvée morte. Il s'agirait de l'une des plus belles frayères à brochet de la basse vallée du Doubs qui tend à s'assécher en été.

Par ailleurs Mr GRAPPE fait savoir qu'il a demandé au Conseil général du Jura, début 2009 que soient réalisés des travaux d'entretien sur la morte des Ingles à Asnans-Beauvoisin et sur la Raie du Sacré à Crissey. A ce jour, bien que le CG39 ait donné un avis favorable, les services techniques n'ont pas donné suite à ces travaux.

Mr LAGALICE propose qu'une sortie soit organisée avec la Gaule du bas Jura ainsi que les autres acteurs locaux courant 2010 afin de visiter les sites à restaurer et envisager des actions via Natura 2000.

- *Veille environnementale*
 - o *Dole - Maison de l'eau*

Mr Jacques TERRAZ demande si une action est envisagée à l'échelle du site pour lutter contre l'Ambroisie.

Me HORENT rappelle que le problème lié à l'Ambroisie dépasse largement les aspects de Natura 2000. En effet on est ici face à un risque sanitaire important qui est à considérer à l'échelle nationale. Au niveau départemental, l'arrêté préfectoral n°2007/458 « Prévention des allergies dues au développement de l'Ambroisie dans le Jura » du 5 octobre 2007, oblige les propriétaires à lutter contre cette plante allergisante.

- o *Crissey - Projet Robinson*
- o *Crissey - Raie des Moutelles*

Mr GRAPPE rappelle que les égouts de Crissey se jettent dans la raie des Moutelles.

Mr LOMBARD précise que fin 2010 la réglementation interdira le rejet d'eau domestique directement dans les cours d'eau excepté après retraitement.

- o *Projet biomasse Dalkia - Solvay*

Mr Luc TERRAZ et Me HORENT rendent compte de la rencontre avec le représentant Dalkia Biomasse et des risques inhérents à l'introduction de nouvelles espèces (Miscanthus, TTCR) particulièrement en secteurs inondables. Il s'agit avant tout d'être très précautionneux. Il existe peu de recul face à ces nouvelles formes de cultures, au plus une dizaine d'années ce qui n'est pas suffisant pour juger des impacts potentiels sur les milieux naturels.

Mr Jacques TERRAZ précise que la biomasse issue des Taillis Très Courte Rotation (TTCR) ne représente que 3 - 4% des 370 000 t nécessaires à Solvay.

- *Communication - Sensibilisation*
 - o *Sortie « Découverte des Libellules et Demoiselles » - Dole Environnement*
 - o *Sortie « Découverte des Oiseaux du Doubs - LPO Franche-Comté*
 - o *Exposition « Voyage initiatique au fil du Doubs » - En partenariat avec l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne*
- *Etudes complémentaires*
 - o *Etude Odonates - Dole Environnement*
 - o *Etude Végétation - Bureau d'études Ecotope Flore-Faune*

• La Charte Natura 2000

- *Elaboration de la Charte*

Mr LAGALICE rappelle les principes et les avantages de la Charte Natura 2000 et les différences par rapport au contrat Natura 2000. La charte permet une reconnaissance des bonnes pratiques par l'exonération de la part communale de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), tandis que le contrat permet une amélioration de l'existant par la réalisation de travaux financés par l'Etat et l'Europe.

Mr Luc TERRAZ explique le cheminement administratif de la demande d'adhésion à la Charte Natura 2000. Les propriétaires souhaitant souscrire à la Charte devront transmettre la liste des parcelles cadastrales à la Direction Départementale des Territoires (ex-DDEA) en juin-juillet. Après examen des dossiers, la DDT transmettra les n° cadastraux aux services des impôts en septembre afin que les dossiers soient traités au niveau fiscale et permettre l'exonération de la part communale de la TFNB sur les parcelles concernées.

- *Validation de la Charte*

Mr LAGALICE demande à l'ensemble des membres du comité de pilotage présent si, hormis les remarques transmises par les Forestiers Privés de Franche-Comté, il y a des remarques liées à la Charte.

Mr MOREAU apporte une correction à la rubrique 3.1.5.0 de la nomenclature « loi sur l'eau » affichée en première partie de la Charte et demande à ce que la définition du lit mineur affichée dans la Charte soit celle de la Loi sur l'eau et non celle de VNF.

Mr LAGALICE demande à l'ensemble des membres du Copil présents s'ils valident la Charte (0 vote contre, 0 abstention).

⇒ Les membres du Comité de pilotage valident à l'unanimité Charte Natura 2000 du site de la Basse Vallée du Doubs (FR 4301323 / FR 4312007).

La charte sera intégrée au Document d'objectifs et transmise à l'ensemble des membres du comité de pilotage. Elle pourra être souscrite par l'ensemble des propriétaires possédant au moins une parcelle cadastrale dans le périmètre du site Natura 2000 de la Basse vallée du Doubs.

• Perspective d'animation pour 2010

- *Animation agricole*
 - o *Reconduite des actions menées en 2009*
 - *Contrat Natura 2000 non-agricole non-forestier*
 - o *Restauration de la morte du Petit-Chantereine à Chaussin*
- Mr LAGALICE précise qu'une reconnaissance de terrain sera organisée avec Mr GRAPPE afin de définir des contrats potentiels.
- *Veille environnementale*
 - o *Projet biomasse Solvay*
 - o *Projet d'irrigation sur la Loue*

Sur ce point Mr LAGALICE déplore le manque de remarques apportées lors de l'enquête publique. Une dizaine de points soulevés tout au plus alors que le dossier apparaît très superficiel. Notamment, aucun lien n'est fait entre le fonctionnement de la nappe phréatique et le niveau du cours d'eau. Il est annoncé dans le rapport une augmentation du prélèvement de l'eau de 260% par rapport à ce qui est constaté aujourd'hui.

Mr BONGAIN fait remarquer que Solvay pompe bien plus pour ses besoins de fonctionnement.

L'ONEMA et la DIREN font savoir qu'une note conjointe inter-services de l'Etat a été rédigée et transmise au préfet, soulevant notamment les manquements du dossier, les imprécisions et les lacunes.

- o *Tout projet relevant d'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau et pouvant avoir des impacts sur les habitats et/ou les espèces d'intérêt communautaire.*
- *Communication - Sensibilisation*
 - o *Sorties naturalistes prévues sur l'année*
- *Etudes complémentaires prévues : améliorer les connaissances du site*
 - o *Etude piscicole de la Cluse*
 - o *Etude amphibiens*
- *Réflexion autour de l'extension du site : améliorer la cohérence d'action sur le site*
 - o *Travail avec les élus de chacune des communes du site*
 - o *Cohérence avec les autres sites Natura 2000*
 - o *Lien avec la Trame verte et bleue (TVB)*

Il est émis l'idée d'une cohérence territoriale de la TVB. Au-delà de la cohérence au niveau du Grand Dole, il serait intéressant d'effectuer le même travail au niveau de la Communauté de communes de la plaine jurassienne.

Conclusion

En l'absence de sujets complémentaires, Mr LAGALICE remercie les participants.
A 18h45 la séance est levée.

Le Président du Comité de Pilotage



Christian LAGALICE











